

■ **Société coopérative ATC**, à Genève, CH-660-1820005-5, sauvegarder et favoriser les intérêts de ses membres, etc. (FOSC du 05.03.2007, p. 7). La procuration de Pidoux Hervé est radiée. Signature collective à deux a été conférée à Chevallay Claudine, de France, à Faucigny, F.
Journal no 11938 du 17.09.2007
(04121734 / CH-660.1.820.005-5)